PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE
*Liberté Égalité Fraternité*

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT DORDOGNE-PÉRIGORD

adil 24

# RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES : PROTÉGEZ VOTRE MAISON DES FISSURES !

## Le retrait gonflement d'argile : qu'est ce que c'est ?

Lorsqu'un **sol** est **argileux**, il est fortement sensible aux variations de teneur en eau : **il se rétracte** lorsqu'il y a évaporation **en période sèche** et **gonfle** lorsque l'apport en eau est important **en période pluvieuse** ou humide, **générant** ainsi des **mouvements de terrain** répétés. Ce phénomène naturel, appelé retrait-gonflement des argiles, a **fortement augmenté en fréquence et en intensité** ces dernières années et **fragilise chaque année des milliers de maisons** individuelles en France.



## Quelles conséquences pour les maisons ?

Le retrait-gonflement des argiles peut engendrer rapidement des **dommages majeurs** sur les habitations (fissures, désordres structuraux, voire effondrement), occasionnant ainsi des **coûts de travaux** considérables (16 500 € en moyenne).

En France, c'est la **1ere cause d'indemnisation** au titre des catastrophes naturelles.

## Prévenir avant qu'il ne soit trop tard !

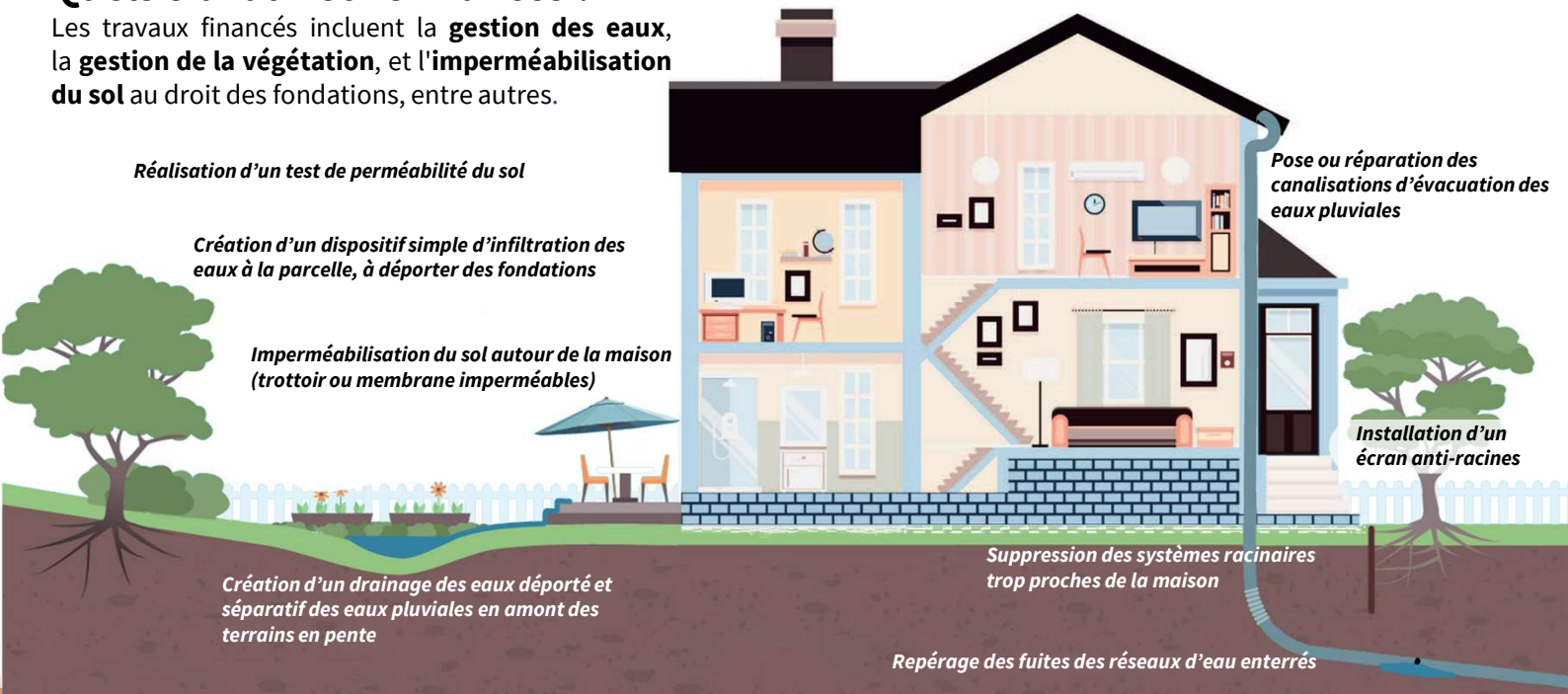
Des **solutions simples et peu coûteuses** existent pour protéger les maisons, mais il est primordial d'**intervenir avant les premiers dégâts**.

## Vous êtes aidés !

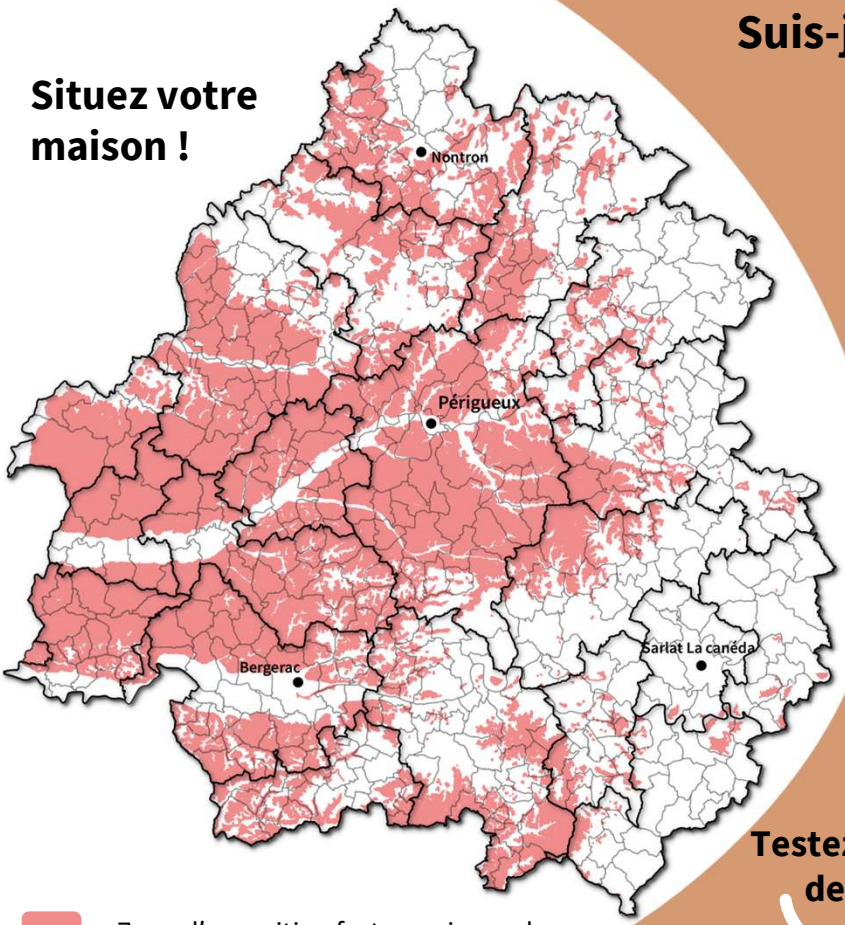
Pour **protéger durablement** les habitations face au risque retrait-gonflement des argiles, l'État a engagé une **action de prévention** pour **conseiller les propriétaires**, réaliser **diagnostic de vulnérabilité** et les **aider à financer les travaux** de prévention avant les premiers sinistres.

## Quels travaux sont financés ?

Les travaux financés incluent la **gestion des eaux**, la **gestion de la végétation**, et l'**imperméabilisation du sol** au droit des fondations, entre autres.



## Situez votre maison !




Zone d'exposition forte au risque de retrait-gonflement des argiles

## Suis-je éligible ?

- Vous habitez **une maison individuelle en Dordogne**
- Vous êtes **propriétaire occupant**
- C'est votre **résidence principale**
- Vous habitez dans une zone d'**exposition forte au retrait gonflement des argiles**
- Votre **maison est achevée depuis plus de 15 ans**
- Votre maison **n'est pas mitoyenne et comporte au maximum 3 niveaux** (sous-sol et combles aménagés compris)
- Votre maison **n'est pas ou peu sinistrée (aucune fissure supérieure à 5mm)**

**Testez la vulnérabilité de votre maison**

fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/vulnerabilite-rga

**Testez votre éligibilité au dispositif**

fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr

## Quels sont les montants des aides ?

Le taux d'aides varie en fonction des ressources et de la composition familiale du ménage.
**80% des ménages français sont éligibles.**

| | Ressources Très modestes | Ressources Modestes | Ressources Intermédiaires |
|---|---|---|---|
| **Phase étude** [1] | 90% | 85% | 70% |
| **Phase travaux** [2] | 90% | 85% | 70% |
| **Tous travaux** [3] | 80% | 70% | 50% |

## CONTACTEZ L'ADIL

05.53.09.89.89
contact@adil24.org

1 Dépenses éligibles dans la limite de 2 000 € HT pour la réalisation du diagnostic de vulnérabilité et 1 000 € HT pour l'assistance administrative à maitrise d'ouvrage (AMO administratif)

2 Dépenses éligibles dans la limite de 1 800 € HT pour les prestations d'assistance du MOA et 200 € HT pour les prestations d'AMO administratif.

3 Dépenses éligibles dans la limite de 14 000 € HT

## Les étapes pas à pas

**Eligibilité**
Je vérifie mon éligibilité sur le simulateur et je contacte l'ADIL 24

**Diagnostic**
Un expert se déplace à mon domicile afin d'effectuer le diagnostic de vulnérabilité et les préconisations de travaux

**Devis**
Je fais réaliser mes devis

**Subventions**
J'obtiens l'accord des subventions

**Travaux**
Je lance les travaux avec les entreprises sélectionnées une fois les devis validés

**Paiement**
Une fois les travaux terminés et contrôlés, je reçois l'aide financière.